

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
19	14	16

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 09 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 02 février 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier MIQUEL

Etaients présents - M. MIQUEL Didier – Mme SOLOMIAC Colette – M. VERMANDE Fabrice – Mme FAU Fabienne - Mme DELVINGT Marie-Rose – M. DEFAYE Martial - M. COMBIER Gilbert – Mme CHENE Alberte – M. CHATAIGNER Jean-Pierre — M. FOUGERAY Jean-Miche I – FERRAN Philippe –M. DRAKE José - Mme YVARS Laurence - M.GAUTHIER Daniel -

Absents excusés M. PINSARD Bernard (procuration M. MIQUEL) — Mme LADOUX Christine (procuration M. CHATAIGNER)
Mme MACHADO Céline - Mme SERAIDI-ROUYER Bouchra – COMBINA Juliette

Madame Fabienne FAU a été nommée secrétaire.

Décision 1 : Indemnités de fonction des Elus

Vote : Pour 16 - contre 0 – Abstention 0

Monsieur le Maire expose que suite au changement du conseiller délégué, il convient de modifier la partie nominative du tableau des indemnités, la partie montants restant inchangée,

- Le montant des indemnités de fonction de maire est égal à 37 % de l'indice brut 1015
- Le montant des indemnités de fonction des adjoints au maire, pour les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} adjoints, sera égal à 15 % de l'indice brut 1015.
- Le montant des indemnités de fonction de conseiller municipal délégué sera égal à 6% de l'indice brut 1015

Le conseil après délibération donne son accord pour cette modification

Décision 2 : Modification délégués Syndicat des Eaux

Vote : Pour 15 - contre 1 – Abstention 0

Vu la délibération du 07 avril 2015 élisant 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, afin de représenter la commune au sein du Comité Syndical Intercommunal des Eaux Hers-Girou.

Vu les nécessités de service, il convient de modifier la liste des délégués élus près le Syndicat Intercommunal des Eaux Hers-Girou.

Le conseil après élection a désigné : M. CHATAIGNER Jean-Pierre Délégué titulaire et M. PINSARD Bernard Délégué suppléant, les autres délégués sont maintenus dans leur fonction.

Décision 3 : Tarifs location salle des fêtes

Vote : Pour 16 - contre 0 – Abstention 0

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu d'augmenter les tarifs de la location de la salle des fêtes, fixés par délibération du 21/07/2008.

Le conseil municipal après délibération fixe les nouveaux tarifs applicables à partir du 10/02/2016 pour les nouvelles réservations :

- Location aux particuliers de Cépet :
 - 1 journée : 100 €
 - du vendredi soir au lundi matin : 250 €
- Location aux personnes extérieures à la commune :
 - 1 journée : 200 €
 - du vendredi soir au lundi matin : 600 €
- Location aux associations de Cépet : reste identique au tarif de juillet 2008
 - Location gratuite deux fois par an pour une même association
 - Au-delà de deux locations par la même association : 50 € par manifestation à but lucratif

Décision 4 : Tarifs photocopies

Vote : Pour 16 - contre 0 – Abstention 0

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs fixés par délibération du 8 mars 2010 pour le règlement des photocopies et fax.

Le conseil municipal après délibération décide de modifier les tarifs, à compter du 10 février 2016, comme suit :

- Photocopies : 0.20 € par page de format A4 en impression noir et blanc
- Photocopies associations : 0.10 € par page de format A4 en impression noir et blanc
- Fax : 0.50€

Décision 5 : contrat Infocom

Vote : Pour 16 - contre 0 – Abstention 0

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la proposition de la Société Infocom pour la publication d'un agenda. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'approbation de l'avenant du dit contrat.

Le conseil après délibération accepte cet avenant pour une durée d'un an.

Décision 6 : Approbation modification des statuts du SDEHG

Vote : Pour 12 - contre 1 – Abstention 3

Vu la délibération du comité du SDEHG du 26 novembre 2015 approuvant modification de ses statuts,

Vu l'article L5211-17 du CGCT,

Considérant que le SDEHG, par délibération du 26 novembre 2015, a approuvé, à l'unanimité, la modification de ses statuts,

Considérant que la modification des statuts proposée permettrait notamment au SDEHG d'exercer de nouvelles compétences en matière de transition énergétique telles que la création d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques,

Considérant que, conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les membres du SDEHG doivent désormais se prononcer sur cette proposition de modification des statuts,

Considérant que le conseil municipal doit également se prononcer sur les compétences optionnelles qu'il souhaite transférer au SDEHG parmi celles-ci :

- création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid (L2224-38 du CGCT),
- création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (L2224-37 du CGCT),
- aménagement et exploitation d'installations de production d'électricité de proximité (L2224-33 du CGCT).

Le conseil après délibération approuve les nouveaux statuts et décide de transférer au SDEHG les compétences optionnelles suivantes :

- création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid (L2224-38 du CGCT),
- création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (L2224-37 du CGCT),
- aménagement et exploitation d'installations de production d'électricité de proximité (L2224-33 du CGCT).

Décision 7 : Avenant n°1 travaux église lot 1

Vote : Pour 15 - contre 0 – Abstention 1

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que suite à la signature du marché de travaux de l'église, lot n° 1 – Maçonnerie – ravalement, il est nécessaire de contracter un avenant pour modifier le marché de l'entreprise Marc PUTOIS, des travaux complémentaires étant nécessaires.

Le conseil après délibération :

- accepte l'avenant n°1 modifiant le marché du lot n° 1 d'un montant de 8 710.00 € HT
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et tout document contractuel.

Vu pour être affiché le 12 février 2016

Le Maire,
Didier MIQUEL